



PROCES-VERBAL NO 7 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 7 septembre 2022 à 20h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de M. Michel Schafroth, président du conseil général pour la période 2022-2023.

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance no 6 du 24 mai 2022
5. Communications du président du conseil général et du syndic
6. Adoption des statuts de l'association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)
7. Demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'achat d'un silo à sel
8. Demande de crédit supplémentaire de CHF 170'000.- pour la mise en séparatif de l'école de Courtepin
9. Demande de crédit de CHF 770'000.- pour la construction d'un bassin de traitement des eaux pluviales à Villarepos
10. Information du bureau du conseil général
11. Informations du conseil communal
12. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

M. Michel Schafroth ouvre la séance à 20h00. Mme Joëlle Martinucci étant toujours malade, c'est Mme Anne RoCHAT qui rédigera le procès-verbal. Il est rappelé que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité. Les tables sont numérotées de 1 à 10 et ont été réparties de la façon suivante entre les scrutatrices et scrutateurs :

- M. Michel Werro : tables 1 et 2, ainsi que les votes du bureau.
- Mme Cornélia Rolli Salathe : tables 3, 4 et 5.
- Mme Marlyse Spiegel : tables 6 et 7.
- M. Bernard Sturny des tables 8, 9 et 10.

Chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et il est en tout temps possible de demander une traduction, respectivement une explication.

La convocation de la séance a été publiée le 26 août 2022 dans la Feuille officielle no 34, page 1436 avec l'ordre du jour et chaque conseillère et conseiller général a reçu cette convocation par courrier. L'ordre du jour a été préparé par le bureau du conseil général en collaboration avec le conseil communal et a été édité sur le site internet de la commune afin que les citoyennes et citoyens intéressés puissent y participer.

2. Appel nominal

M. Michel Schafroth passe à l'appel nominal.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mmes Lara Fantinati, Christel Maillard Binder, Carole Plancherel et M. Jean-Claude Joye. M. Baptiste Esseiva est excusé pour les 45 premières minutes de la séance (M. Baptiste Esseiva rejoint la séance à 21h15).

45 conseillères et conseillers sont présents. La majorité est fixée à 23 en cas de votation.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance

Le point no 6 « Adoption des statuts de l'association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB) » est retiré. Etant donné qu'il y a une partie financière dans ces statuts, la commission financière doit donner son préavis, ce qui n'a pas été fait. Le conseil communal a décidé de retirer ce point pour éviter un vice de forme.

Il n'y a pas de remarque ou question concernant l'ordre du jour.

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) l'ordre du jour avec la suppression du point 6 « Adoption des statuts de l'association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB) »).

4. Approbation du procès-verbal no 6 de la séance du 24 mai 2022

Le procès-verbal de la séance no 6 du 24 mai 2022 a été adressé par courriel au conseil général le 14 juin 2022, tant en français qu'en allemand. La secrétaire est remerciée pour la rédaction, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux corrections et traduction.

Il n'y a pas de remarque ou question concernant le procès-verbal.

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) le procès-verbal tel que présenté.

5. Communications du président du conseil général et du syndic

Communications de M. Michel Schafroth, président du conseil général :

« Il me paraît aujourd'hui important de rappeler que le rôle du bureau est un rôle important, c'est lui qui prépare les séances, qui reçoit les différents motions, questions, etc. et qui informe. Un point important que je veux préciser : c'est le bureau qui décide ou non de la transmission de procès-verbaux des commissions aux membres du conseil général. Cela ne se fait pas automatiquement et les transmettre sans l'accord du bureau peut être punissable.

Je souhaiterais remercier le conseil communal, par M. Jonas Aebischer, pour la belle organisation de Découvertépin. C'est une première réussie. Une magnifique journée. Tous les échos ont été favorables. Il y a certes quelques améliorations à apporter, que ce soit pour la signalisation ou les animations. Il y a éventuellement lieu d'intégrer davantage les communautés étrangères. Jonas m'a laissé entendre qu'un retour est attendu d'ici la fin du mois. Ensuite une décision sera prise.

Un grand merci à Valentine, Valérie et Philippe du groupe « Pour notre commune » pour l'organisation de la sortie du conseil communal et du conseil général de samedi dernier. Ce fut une belle journée qui a débuté avec la pluie mais a fini pleine de soleil. Nous avons eu l'occasion d'échanger et de se défier au Kubb. Je me suis penché sur le fait de n'avoir gagné aucune partie avec mes collègues Daniel et Martine. Il en est ressorti que notre fairplay a fait pencher la balance. Pour ce qui est des vainqueurs, j'ai analysé toutes les vidéos, tout m'a paru conforme. Toutefois, je sais pourquoi ils ont gagné : les trois membres de cette équipe étaient habillés d'un short, ils avaient anticipé la météo. Bravo à Arlette, Sandrine et Alain. Vous avez ainsi l'honneur d'organiser la sortie de l'année prochaine, si vous le voulez bien. »

Communications de M. Martin Moosmann, syndic :

La sortie du conseil communal et du conseil général de samedi dernier était pour tous une super journée. Les organisateurs sont remerciés pour leur travail. Comme dit par M. Schafroth, la journée a commencé avec la pluie et s'est terminée avec le soleil. Le conseil communal se réjouit de la sortie de l'année prochaine.

La semaine dernière, le PLR du district du Lac a organisé une séance à la FFE à Courtaman. Un flyer a été adressé aux citoyennes et citoyens. Ce flyer a pu porter à confusion car l'écusson de la commune y figurait, ainsi que celui des communes du Haut Lac. Il pouvait être interprété que les communes ont organisé cette soirée, ce qui n'est pas le cas. L'organisateur a annoncé au début de la séance qu'il s'agissait d'une erreur que les écussons des communes apparaissent sur le flyer.

6. Demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'achat d'un silo à sel

M. Daniel Aeschlimann présente les raisons qui motivent l'achat d'un silo à sel :

Le silo à sel actuel de 25 tonnes est sous dimensionné par rapport aux besoins actuels et est vide après 2 jours. De plus, il n'est pas adapté aux véhicules de l'édilité. Le silo est loué pour un montant de CHF 3'144.85 par année. L'achat d'un silo de 50 m³, soit environ 60 tonnes de sel, permettrait une économie de temps, d'argent et surtout offrirait une meilleure sécurité au travail pour les collaborateurs de l'édilité. Le silo à sel est issu de la société suisse Blumer & Lehmann à Gossau, spécialisée dans ce genre de construction, le silo est conçu en bois imprégné (épicéa/sapin), par trempage, au sel chrome-cuivre-bore. Toutes les pièces métalliques sont en acier inoxydable ou en acier galvanisé à chaud. Le silo comporte une trémie de vidage chauffée électriquement, un éclairage étanche, ainsi que tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du dispositif. Le remplissage s'effectue par une conduite destinée au chargement pneumatique.

Acquisition et installation du silo à sel	CHF 69'768.15
Construction des fondations et aménagement de la place	CHF 45'522.-
Alimentation électrique et paratonnerre	CHF 3'000.-
Frais de mise à l'enquête et administratifs	CHF 2'000.-
Divers et imprévus	CHF 5'000.-
Montant total TTC	CHF 125'290.15

Coûts et financement par la trésorerie			
Total investissement		CHF	130'000.00
Frais annuels à charge de la commune			
Amortissement	4 %	CHF	5'200.00
Total charges annuelles		CHF	5'200.00

Questions :

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », demande si les prix mentionnés sont actuels ou dates d'il y a quelques mois.

M. Daniel Aeschlimann répond que ce sont les prix d'il y a quelques mois, mais qu'il a été confirmé qu'il n'y a pas de hausse de prix.

M. Stéphane Renz, président, transmet le préavis positif de la commission financière.

Le conseil général accepte à la majorité (44 voix) la demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'achat d'un silo à sel. 1 abstention.

7. Demande de crédit supplémentaire de CHF 170'000.- pour la mise en séparatif de l'école de Courtepin

M. Michel Schafroth informe que M. Daniel Aeschlimann va donner quelques explications pour ce point, puis M. Eric Vonlanthen, au niveau financier. En raison de la notion d'urgence de ce point liée aux travaux, la commission financière a donné son aval pour cette demande de crédit. Ainsi, le conseil communal a pris la décision de faire effectuer les travaux. Le conseil général ne doit dès lors plus voter sur ce point, mais il en est informé.

M. Daniel Aeschlimann rappelle qu'une demande de crédit avait été faite lors d'une séance précédente pour assainir les eaux usées de l'école. Le montant demandé avait été calculé par le bureau d'ingénieurs Fuchs. Lors de la réception des soumissions, il a été constaté que le montant prévu par le bureau d'ingénieurs était beaucoup trop bas en raison de la hausse des prix qui est intervenue depuis la guerre en Ukraine. Le montant prévu initialement ne suffisait plus. Dans un premier temps, il a été décidé de débiter les travaux jusqu'en bas de l'école. Il a été annoncé à la commission financière qu'il allait manquer CHF 170'000.- pour pouvoir terminer les travaux.

M. Eric Vonlanthen complète l'information. En juin, à l'ouverture des soumissions, il a été constaté qu'aucune offre n'arrivait au montant défini par le bureau d'ingénieurs Fuchs. Pour des raisons de vacances scolaires et de planification de chantier, les travaux ont été entamés avec, pour but, de ne pas dépasser le crédit de CHF 720'000.- accordé. Il était prévu de demander un crédit supplémentaire au conseil général lors de la séance de ce jour. Entretemps, l'entreprise a travaillé plus vite que prévu et il a fallu décider si l'entreprise quittait le chantier pour 2-3 semaines avec une remise d'installation de chantier qui aurait coûté CHF 15'000.- ou si elle poursuivait les travaux sans interruption. Interrogée lors d'une séance, la commission financière a qualifié cette dépense de liée, en relation avec l'article 5 du règlement des finances de la commune de Courtepin. Ce terme de « lié » peut être une obligation d'une association intercantonale ou intercommunale, par une urgence ou par un impératif. Dès que la dépense est considérée liée, la compétence en revient au conseil communal qui peut engager cette dépense supplémentaire. Pour prendre sa décision, la commission financière s'est basée sur les risques d'inondation en aval en raison de conduites sous-dimensionnées, avec refoulement dans les quartiers villas, ainsi que les frais d'installation de chantier s'il avait fallu ajourner les travaux.

Il n'y a pas de remarque ou de demande d'information supplémentaire.

8. Demande de crédit de CHF 770'000.- pour la construction d'un bassin de traitement des eaux pluviales à Villarepos

M. Michel Schafroth rappelle que, lors de la dernière séance, l'échange de terrain avait été accepté par le conseil général. Afin d'effectuer les travaux y relatifs, cette demande de crédit doit être votée par le conseil général.

M. Daniel Aeschlimann présente les raisons qui motivent cette demande de crédit :

Cet investissement est nécessaire car il fait partie des points critiques du PGEE de Villarepos. Cet investissement est également urgent car depuis la fin des travaux de mise en séparatif du centre du village, nous sommes confrontés fréquemment à des refoulements de la conduite des eaux claires qui achemine les eaux vers la route de la scierie.

Ce bassin de rétention est le dernier tronçon du Valtraloc de Villarepos. Actuellement, toute l'eau se déverse en direction du ruisseau du Chandon où les conduites sont trop petites. Il y a des refoulements et une maison est régulièrement inondée. Il n'est pas autorisé de poser une grosse conduite qui va directement dans le Chandon. C'est pourquoi un bassin de rétention doit être créé sur le terrain acquis par échange avec un agriculteur.

Le coût des travaux a été reçu il y a une année. Il est confirmé que les montants restent d'actualité.

Estimation des coûts des travaux – juin 2022

Génie civil	
Travaux génie civil collecteurs	CHF 209'000.-
Ouvrages béton	CHF 100'000.-
Bassin de rétention	CHF 100'000.-
Travaux génie civil	
Dégrilleur	CHF 80'000.-
Raccord électrique	CHF 30'000.-
Planification commande	CHF 30'000.-
Divers et imprévus	CHF 54'000.-
Indemnité de passage sur le terrain	CHF 10'000.-
Droit de passage	CHF 6'800.-
Géomètre	CHF 5'000.-
Projet, mise à l'enquête, direction travaux	CHF 90'000.-
Total	CHF 714'800.-
TVA 7,7 %	CHF 55'040.-
Total de l'estimation TTC	CHF 769'840.-

Coûts et financement par emprunt			
Total investissement		CHF	770'000.00
Frais annuels à charge de la commune			
Amortissement	1.25 %	CHF	9'625.00
Intérêts	2 %	CHF	15'400.00
Total charges annuelles		CHF	25'025.00

Il n'y a pas de question ou de remarque.

M. Stéphane Renz, président, transmet le préavis positif de la commission financière.

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) CHF 770'000.- pour la construction d'un bassin de traitement des eaux pluviales à Villarepos

9. Informations du bureau du conseil général

Actuellement 3 séances ont été fixées avec le conseil communal : le 24 mai 2023 pour les comptes, le 27 septembre 2023 pour les règlements, le 13 décembre 2023 pour le budget 2024. Le bureau est d'avis qu'une séance supplémentaire au mois de mars, le 8 ou le 15 mars est nécessaire. Cette possibilité va être étudiée par le bureau et des informations ultérieures seront données.

Ce jour, une demande a été reçue de Tamédia qui souhaite faire un sondage auprès des conseils généraux de Suisse. Pour ce faire, Tamédia souhaite obtenir les adresses mails de tous les conseillères et conseillers généraux. La demande sera transmise au conseil général et chacun est prié de répondre s'il accepte ou non de donner son adresse mail à Tamédia.

10. Informations du conseil communal

Il n'y a pas d'information.

11. Divers

M. Michel Schafroth remercie les groupes d'avoir fait parvenir leurs questions dans le délai souhaité, soit 7 jours avant la séance. 5 questions ont été reçues et seront traitées par ordre d'arrivée. Il est signalé que la question no 2 adressée par Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » a été retirée. Elle concernait le site internet et la vente des cartes journalières des CFF. Ce service sera retiré par les CFF en décembre 2023, la question n'ayant plus sa raison d'être, elle a été retirée par Mme Hayoz Helfer.

Question au conseil communal lors de la séance du conseil général du 7 septembre 2022

Question du groupe «Pluriel-Plural»

La parole est donnée à M. Bernard Sturny :

A Pensier, il n'y a pas de parking officiel pour les personnes qui prennent le train. Pour les personnes venant de hameaux plus éloignés, il s'agit d'un problème important et urgent. Dans le 1er axe stratégique du plan de législature actuel, la problématique des places de park and ride a été intégrée. J'aimerais que le conseil communal me fasse part de l'état d'avancement de ses efforts et me dise à quel horizon temporel il faut s'attendre pour la réalisation de parking park and ride à Pensier.

M. Daniel Aeschlimann répond que les conseillers communaux de l'ancienne commune de Barberêche, MM. Daniel Jorio et Bernard Sturny, doivent se rappeler de la construction de la nouvelle gare pour un montant de CHF 15 millions. Les TPF avaient promis oralement de construire un park and ride. Ce printemps, les TPF ont interdit le parcage des voitures le long du treillis, sur la place gravillonnée. Mme Marianne Scherrer Brantschen a pris contact avec les TPF car le bus scolaire se parquait à cet endroit. Une séance a eu lieu avec les TPF et M. Aeschlimann a rappelé la promesse faite concernant le park and ride disant que, une fois la gare de Givisiez construite, les TPF construiraient un park and ride à Pensier. La représentante des TPF n'avait pas connaissance de cette promesse. Elle a expliqué que la construction de park and ride n'est pas intéressante pour les TPF, car cela coûte cher et cela ne rapporte rien. Elle a promis qu'une réponse serait donnée. Depuis, malgré deux courriers, il n'y a pas eu de nouvelle des TPF. Le conseil communal projette des places de parc sur le toit de la nouvelle STEP de l'AESC à Pensier. Dans un premier temps, des études de bruit et de stationnement doivent être réalisées. La fin de la construction de la nouvelle STEP est prévue d'ici au minimum 5-6 ans. Avant la fin de la construction, il n'y aura pas de parking à Pensier.

M. Daniel Jorio explique que la direction des TPF avaient présenté leur projet de nouvelle gare à l'exécutif de l'ancienne commune de Barberêche. Les TPF ont fait beaucoup de promesses à la population qui était venue aux séances d'information et un plan de parking avait été présenté, car les TPF pensaient démolir l'ancienne gare et les petits dépôts pour en faire un park and ride à côté de la nouvelle gare. Par la suite, ce parking a disparu, car les TPF ont eu l'interdiction de raser la gare. Celle-ci a été mise en vente et la commune de Courtepin a renoncé à cet achat. Finalement, les TPF ont restauré l'ancienne gare et ont créé deux appartements qui sont actuellement loués. La problématique est qu'il n'y a pas d'obligation légale pour le constructeur d'une gare de prévoir un parking. Si la commune peut effectivement résoudre cette question du park and ride, ce serait une solution idéale, mais qui va prendre effectivement plusieurs années. Maintenant les gens sont obligés de se parquer en face du restaurant. Cela n'est pas un parking officiel, mais il y a une certaine tolérance. Ce qui est aussi étonnant, c'est que cette interdiction sur le terrain en gravier appartenant aux TPF, n'est pas une mise à ban officielle. Une photocopie d'interdiction de parquer a été accrochée sur la barrière, mais elle n'a pas de valeur légale. Si vraiment les TPF voulaient interdire absolument ce parking en gravier, ils devraient le faire par le biais d'une mise à ban. On ne peut qu'encourager la commune dans le cadre de son plan d'aménagement local et également dans le cadre de son projet de nouvelle STEP de trouver une solution et de mettre en place une solution pérenne pour cette question du park and ride.

Questions du groupe "Courtepin Ensemble"

La parole est donnée à M. Raphaël Thalmann.

Zone 30 km/h :

Il y a quelques semaines, la vitesse de 30 km/h a été introduite sur la route des Marais. Cette mesure permet d'améliorer la sécurité des usagers de la route tout en réduisant les nuisances sonores pour les riverains. Il s'agit donc d'une situation gagnant-gagnant. De nombreuses communes suisses (notamment Genève, Fribourg, ...) sont en train d'introduire de telles "zones" à 30 km/h.

En mars 2022, notre groupe a posé la question à la commune concernant les zones 30/les routes à 30 km/h. M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, m'avait alors informé par téléphone que la commune travaillait à la réduction de la vitesse à 30 km/h sur plusieurs routes/tronçons. Une étude est toutefois nécessaire, que la commune a confiée à un bureau de Morat.

Notre groupe aimerait savoir si cette étude a été réalisée et quel est le calendrier pour la suite des opérations ?

M. Daniel Aeschlimann répond qu'il ne faut pas confondre zone 30 km/h et route 30 km/h. Pour une route 30 km/h, il n'est pas nécessaire de poser des chicanes, alors qu'il faut le faire dans une zone 30 km/h. Lors la dernière assemblée communale en 2019, le projet des zones 30 km/h dans la commune avait été présenté aux citoyennes et citoyens présents, avec tous les secteurs concernés :

1. Courtaman – Ecole
2. Courtepin – Genevrés
3. Pensier ouest
4. Wallenried centre

Ces 4 secteurs seront mis en zone 30 km/h l'année prochaine. Le bureau d'ingénieurs va présenter prochainement les coûts relatifs aux travaux d'aménagement des zones 30. Ces coûts seront présentés au conseil général lors de la séance du 14 décembre 2022 pour le budget 2023. En cas d'acceptation, les travaux pourraient être effectués l'année prochaine. Auparavant, une mise à l'enquête publique devra être effectuée, avec la possibilité que des oppositions soient faites.

A Wallenried, un arrêt de bus sera conçu avec hauteur de quai adaptée aux personnes handicapées. La route du Postillon, devant l'église de Courtepin, où se situe le dépose-minute de l'école, sera également une zone 30.

Questions du groupe "Entente Bourgeoise" :

La parole est donnée à M. Franz Walter :

Situation des places de parc à Courtepin :

Comment est réglé le régime des places de stationnement près de la salle polyvalente Festisport ? Serait-il opportun d'y mettre à disposition plus de places de stationnement facilement accessibles pour la population, notamment pour les pendulaires, c'est-à-dire les utilisateurs des transports publics.

Comment le conseil communal voit-il de manière générale la situation de la gestion des places de stationnement à Courtepin ?

Quelles sont les approches du conseil communal pour améliorer cette situation insatisfaisante du point de vue de la population ?

Mme Arlette Ruch répond qu'il existe 61 places à Festisport, 2 places park and ride et 1 place « handicapés ». Actuellement pendant la journée, quelques places sont occupées par les enseignants, les collaborateurs du home St-François pendant les travaux de rénovation et les utilisateurs la journée. Le soir, ce sont les locataires des salles Festisport qui utilisent les places de parc. Les enseignants ne peuvent pas parquer à l'école, mais dès que le parking de l'école sera construit, la situation s'améliorera. On pourra traiter différemment les places Festisport en posant peut-être des barrières ou un parcômetre.

M. Franz Walter demande s'il est possible d'avoir plus de places de parc et demande quand cela sera possible. Quand on parle de concept de parc qu'en est-il avec des places dépose-minute vers l'église ?

M. Daniel Aeschlimann répond que le bureau Team Plus a donné le résultat des études concernant les places de parc de la commune de Courtepin. Actuellement, le service technique n'a pas eu le temps d'étudier ce concept par manque de temps. Comme le conseil communal l'a informé lors de la dernière séance, deux collaborateurs supplémentaires seront engagés au service technique. Cet automne, les travaux de construction du nouveau parking de l'école vont débuter. Lorsque les travaux de rénovation du home St-François seront terminés et que les collaborateurs du home n'auront plus besoin de se parquer à Festisport et que les enseignants pourront se parquer à l'école, il y aura de nouveau beaucoup plus de places de parc à Festisport. Les TPF ont indiqué que dès que le Valtraloc de Courtepin sera terminé, ils étudieront un park and ride Courtepin, mais actuellement on ne sait pas s'ils vont réaliser ce projet ou non.

La parole est donnée M. Franz Walter qui demande aux conseillers généraux de Villarepos de donner un exemple sur la question du groupe :

Surfaces pour le maintien de la biodiversité le long des routes communales:

Nous demandons au conseil communal d'examiner la possibilité de ne pas faucher davantage de bandes le long des routes communales afin de préserver la diversité de la flore. Il va de soi que ces surfaces ne devraient pas entraver la sécurité de la circulation générale.

Quelles sont les directives existantes au niveau communal ?

M. Alain Carrel explique qu'il est confronté à ce problème tous les jours : les cantons laissent des bandes non fauchées sur le bord de routes, ainsi qu'au bord des autoroutes. Certains tronçons sont fauchés une fois par année en respectant la sécurité routière. Est-ce que le conseil communal a une réflexion par rapport au fauchage des bords de routes communales ?

M. Daniel Aeschlimann répond qu'il n'y a pas de concept écrit en ce qui concerne le fauchage des routes communales. Jusqu'à présent, la priorité était la sécurité routière. Il y a 64 km de routes communales et l'édilité fauche partout. En tant qu'agriculteur, M. Aeschlimann constate qu'il y a de plus en plus de néophytes qui envahissent les bords de routes cantonales et des autoroutes. Ces plantes invasives doivent être arrachées par les agriculteurs, car il n'y a pas de produits phytosanitaires pour les traiter. Du point de vue communal, le conseil communal a une certaine responsabilité pour que ces néophytes ne se disséminent pas. La commune de Courtepin soutient les réseaux écologiques de Barberêche et de Wallenried. Dans ces réseaux écologiques, les agriculteurs doivent avoir au minimum 7 % de surface écologique. Dans le secteur de Barberêche, le double de la surface agricole est en compensation écologique. Avec ce résultat, la commune est déjà impliquée pour l'écologie. M. Aeschlimann rappelle que les propriétaires peuvent aussi choisir d'avoir une pelouse fleurie, au lieu d'un gazon. M. Aeschlimann contrôlera avec le chef de l'édilité s'il est possible de faucher moins de surface ou moins haut.

M. Michel Schafroth demande si la parole est demandée dans les divers.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » :

Au nom de son groupe et ainsi qu'aux nombreux retours positifs de citoyennes et citoyens, M. Stöhr remercie le corps enseignant et la responsable de la commune en charge des écoles pour la réorganisation des camps de ski pour tous les élèves de 5 à 8H.

M. Daniel Werro, du groupe « Entente bourgeoise » :

M. Daniel Werro a assisté à la séance du PLR qui s'est avérée très instructive et lors de laquelle il a participé au groupe « éoliennes ». Ce soir, M. Werro est surpris qu'il n'y ait pas d'information à ce sujet. La commune de Courtepin a dû prendre position au sujet du mandat Fattebert-De Weck. M. Werro souhaite connaître la position du conseil communal et pense que le conseil général doit s'intéresser aux éoliennes.

M. Mario Wüthrich répond que le conseil général a nommé un groupe de travail qui est bien informé sur l'avancement du dossier. La prochaine étape prévue est de fixer une date de séance d'information à la population pour cet automne. La commune de Misery-Courtion a fixé une date en novembre.

M. Daniel Werro demande si le conseil communal a dû se prononcer par rapport à ce mandat Fattebert-De Weck et s'il a pris position, comme l'a fait la commune de Belfaux. Il est important de se protéger pour que, au niveau des 57 sites prévus, tous soient sur le même pied d'égalité. Par exemple, les 4 sites sélectionnés pour accueillir les éoliennes sont les cantons du Jura, Neuchâtel, Vaud et Fribourg. Comme par hasard, ces cantons ont des impôts sur les contribuables les plus faibles de Suisse. La commune doit faire attention à suivre le mandat Fattebert-De Weck pour se protéger et consulter la population, ainsi que l'informer afin qu'elle se rende compte de ce qu'est une éolienne. Beaucoup de personnes interrogent M. Werro pour savoir si le conseil général a des informations. A la séance du PLR, les propriétaires ont expliqué qu'ils doivent chercher les informations à gauche à droite. La commune et les communes doivent parler ensemble et trouver une solution, également avec les glânois, pour se protéger financièrement et ne pas céder. Seul l'écrit reste. Il faut se protéger pour être plus fort et montrer que les 4 communes ne se laissent pas marcher dessus et sauront poser leurs exigences fermes et claires.

M. Michel Schafroth ne souhaite pas épiloguer sur ces éoliennes à chaque séance. Il y a effectivement un groupe de travail du conseil général qui a été nommé. Des procès-verbaux sont établis après chaque séance et sont remis aux membres de ce groupe de travail dont le rôle est de transmettre les informations aux membres du conseil général. Le groupe de travail s'est réuni en urgence en juillet durant les vacances pour répondre aux 3 questions du Conseil d'Etat. Le groupe de travail a pris position et donné son avis.

Puis, c'est le conseil communal qui donne sa réponse. Comme vient de l'indiquer M. Mario Wüthrich, il est maintenant prévu de faire une séance d'information à la population qui serait plutôt étendue sur tous les moyens pour produire de l'électricité, pas uniquement sur l'éolien. M. Schafroth pense qu'il faut faire confiance au conseil communal et au groupe de travail qui se sont réunis à 3-4 reprises.

M. Philippe Stöhr confirme que le groupe « Pour notre commune » a bien reçu le dernier procès-verbal et les prises de positions du groupe de travail suite aux 3 questions posées par le Conseil d'Etat. Par contre, il ne sait pas si le conseil communal a suivi cet avis et s'il a remis ses réponses au Conseil d'Etat.

M. Mario Wüthrich informe que le courrier contenant les 3 réponses du conseil communal a été envoyé la semaine dernière. Le groupe de travail recevra une copie de la lettre. Il a été répondu dans le sens de l'avis du groupe de travail, à savoir que le conseil communal est favorable aux études de vent, sous réserve du Grand Conseil qui demande à revoir l'ensemble de la planification, mais sans que la commune ne s'implique directement. La 2^{ème} question concernait la création d'un COPIL : celui-ci est une bonne chose, sauf qu'il faudra être très vigilant lors de la composition du COPIL pour lequel nous n'avons pas vraiment beaucoup à dire, puisqu'il y a 1 à 2 représentants pour toutes les communes qui pourront participer. C'est le Conseil d'Etat qui nommera les représentants du COPIL. Le conseil communal a demandé à ce que les résultats des travaux du COPIL soient publiés régulièrement et d'une manière transparente. Concernant une éolienne test, le conseil communal a refusé, car il souhaite d'abord connaître le résultat des mesures de vent.

M. Rufino Leon explique qu'il fait partie du groupe de travail concernant les éoliennes. La séance a été fixée pendant la période des vacances avec un délai très court. 3 membres du groupe de travail sur 5 étaient en vacances. Certains groupes ont envoyé des remplaçants qui ne connaissaient pas bien le sujet. M. Leon a eu l'impression qu'il fallait faire vite, alors que ces questions étaient importantes. Il a fait la remarque qu'il était en vacances et trouvait dommage que l'on ne puisse pas en parler au conseil général avant de prendre ce genre de décision : est-ce que la commune de Courtepin veut vraiment faire la demande pour des mesures de vent étant donné qu'elles sont payées par le canton et la Confédération, même si par la suite cela sera fait par un futur prospecteur éolien ? M. Leon tient à préciser que c'est l'exécutif qui est responsable des réponses données et qui doit les assumer, car M. Leon était totalement opposé à ces prises de position. Ce n'est pas la décision du groupe de travail, puisque celui-ci n'était représenté que par 2 membres permanents, les 3 autres membres étant des remplaçants.

Michel Schafroth relève que M. Rufino Leon étant tout seul dans son groupe, il est effectivement difficile de le remplacer quand il est en vacances.

M. Rufino Leon répond que les remplaçants devaient être informés du dossier. Il a parlé avec les remplaçants qui ont dit ne pas être au courant du dossier.

M. Michel Schafroth répond qu'il n'est pas spécialiste non plus, mais qu'il essaie de s'informer au mieux. Lors de la séance, il y avait des personnes très compétentes qui ont pu donner de nombreuses explications professionnelles. Sur cette base, le groupe de travail a donné son avis.

M. Franz Walter propose d'arrêter de discuter de dossiers pas bien préparés. Il n'est pas adepte aveugle du conseil communal, mais le délai pour rendre réponse au Conseil d'Etat était court. Il n'était pas possible de convoquer une séance extraordinaire du conseil général pendant la période des vacances. Théoriquement, la commune aurait pu demander une prolongation du délai jusqu'à la séance du conseil général de ce jour, mais le choix a été fait de soumettre les 3 questions du Conseil d'Etat au groupe de travail. On ne peut que saluer l'effort du conseil communal d'avoir consulté le groupe de travail avant de donner une réponse au canton.

Si le conseil général devait à nouveau discuter des éoliennes, M. Walter propose que les questions soient posées avant la séance, car il ne souhaite pas ce genre de débat à chaque séance.

M. Jonas Aebischer rappelle que le conseil général avait souhaité créer un groupe de travail pour aider à l'intégration des réfugiés ukrainiens. Cela avait été refusé au vote par les membres. Depuis, le canton a offert la possibilité de toucher une subvention de maximum CHF 5'000.- pour la création de projets sur ce thème. MM. Daniel Jorio et Peter Grünig ont été informés. Le premier n'a pas répondu et le second n'avait pas le temps de s'investir pour ce projet. La semaine dernière, le conseil communal a soumis un projet au canton et est dans l'attente de sa réponse du montant octroyé de la subvention.

M. Daniel Aeschlimann informe que le Valtraloc de Villarepos est quasiment terminé. Il reste quelques endroits où de la peinture doit être appliquée pour signaler les chicanes. Puis, le poids public de Villarepos qui avait été démonté pour les travaux devra être reconstruit dans le cimetière de Villarepos. Au préalable, une mise à l'enquête publique aura lieu et lors de laquelle chaque citoyenne et citoyen aura la possibilité de faire opposition s'il ne souhaite pas du poids public dans le cimetière. Un architecte sera mandaté pour faire cette reconstruction. Le conseil général devra également se prononcer sur un crédit pour les travaux.

Mme Arlette Ruch informe que l'inauguration avec portes ouvertes du nouveau bâtiment scolaire aura lieu le 4 novembre 2022.

M Daniel Aeschlimann informe que la Corporation forestière du Haut Lac (CFHL) fêtera ses 30 ans le 5 novembre 2022 à la cabane de Plan à Villarepos.

La séance est levée à 21h19.

Prochaine séance le 14 décembre 2022.

Pour le conseil général

Le Président :

Michel Schafroth

La Secrétaire :

Anne Rochat